

REPUBLIQUE DU BENIN
- - - - -
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2003-158 DU 15 MAI 2003

Chargeant Monsieur Théophile NATA,
Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de
la Pêche, de l'intérim de Monsieur Amos
ELEGBE, Ministre de la Culture, de
l'Artisanat et du Tourisme pour compter du
13 Mai 2003.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990, portant constitution de la République du Bénin ;
VU la Proclamation le 03 Avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
VU le Décret n° 2001-170 du 07 mai 2001 portant composition du Gouvernement et le Décret n° 2002-082 du 20/02/02 qui l'a modifié ;
VU le Décret n° 2003-157 du 13 mai 2003 chargeant le Ministre d'Etat, Chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale, de la Prospective et du Développement, de l'Intérim du Président de la République pour compter du 13 Mai 2003 ;

DECRETE

Article 1 : Monsieur Théophile NATA, Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, est chargé de l'intérim de Monsieur Amos ELEGBE, Ministre de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme pour compter du 13 Mai 2003.

Article 2 : le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 15 mai 2003

Pour le Président de la République absent,
**Le Ministre d'Etat, Chargé de la
Coordination de l'Action Gouvernementale,
de la Prospective et du Développement assurant
l'Intérim,**



Bruno AMOUSSOU